

?Les Assises de l’oenotourisme en Val de Loire

ARTICLE

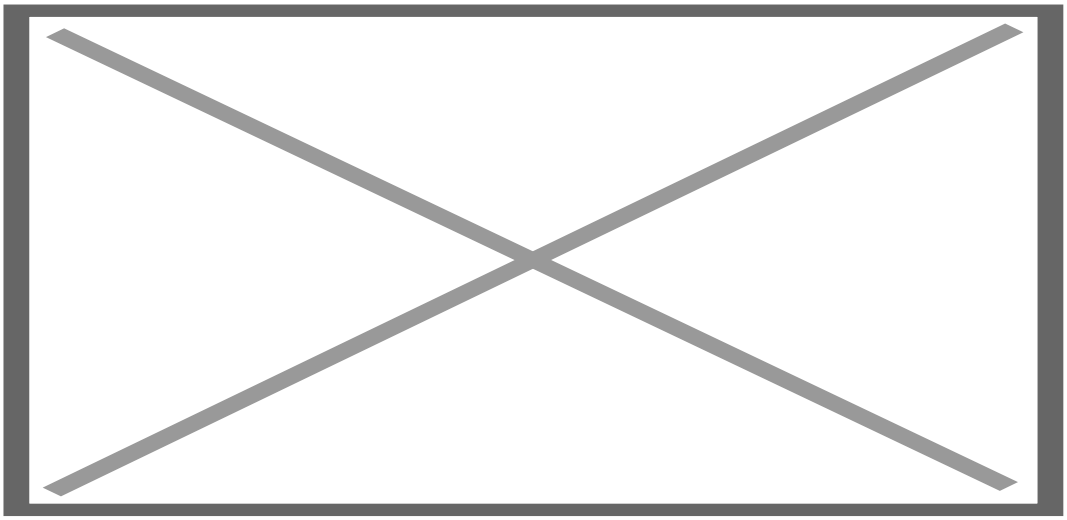
A l’occasion des Assises de l’oenotourisme en Val de Loire qui se sont tenues ce lundi 25 novembre 2019 à Tours, Hervé Novelli, Président du Conseil Supérieur de l’Oenotourisme, Jean-Virgile Crance, Président du Groupement national des chaînes hôtelières et Caroline Leboucher, Directrice générale de Atout France, ont signé un partenariat liant les grands hébergeurs et les prestataires oenotouristiques labellisés Vignobles & Découvertes.

Cette convention vise à amplifier la commercialisation de la filière et encourager le développement de l’oenotourisme.

En effet, suite aux 1ères Assises nationales de l’oenoutourisme présidées par Hervé Novelli, qui s’étaient tenues en novembre 2018, il est apparu que l’oenotourisme devait se rendre plus « accessible », afin de soutenir sa croissance et attirer plus de visiteurs.

Il en est, notamment, ressorti que les grands hébergeurs devaient intégrer l’œnotourisme comme produit incontournable de leur offre, lorsqu’ils se situent à proximité du vignoble.

Atout France, le Conseil Supérieur de l’Oenotourisme et le Groupement National des Chaînes Hôtelières se sont donc rapprochés pour définir les modalités d’un partenariat permettant de favoriser le développement d’une telle offre.



Dans le cadre de cette convention, Atout France, en charge de la gestion du label « Vignobles & Découvertes, développera, en lien étroit avec le Conseil supérieur de l'oenotourisme, une cartographie des 5000 prestataires Vignobles & Découvertes sur l'ensemble du territoire national.

Le Groupement National des Chaînes Hôtelières facilitera, quant à lui, la mise en relation entre ses implantations hôtelières et les prestataires labellisés Vignobles & Découvertes par deux moyens :

- la cartographie mise en place par Atout France ;
- l'organisation de rencontres thématiques en région au sein des implantations hôtelières avec des prestataires labellisés Vignobles & Découvertes.

De surcrît, afin de contribuer au développement de l'œnotourisme, le Groupement National des Chaînes Hôtelières apportera son soutien financier au Conseil Supérieur de l'Œnotourisme et ce, sur une période de quatre années.

La filière en quelques chiffres

La France est la 1ère destination touristique mondiale (en nombre de visiteurs) et le 1er pays exportateur de vin (en valeur).
La filière connaît, en effet, un vif succès auprès des visiteurs : 10 millions d'œnotourismes en 2016 (dont 4,2 millions d'étrangers) générant 5,2 milliards d'euros de recettes.

Les visiteurs à l'international

Au 1er rang, on trouve les Britanniques et les Belges qui représentent 10% des œnotourismes en France, suivis par les Néerlandais (4%), les Allemands (3%), les Américains (2%) et les Suisses (2%).
(Enquête réalisée par Atout France en 2017).

La concurrence

Ce secteur très dynamique en France doit, cependant, faire face à une concurrence très offensive :
L'Italie compte 170 routes des vins et reçoit 6 millions de touristes avec un chiffre d'affaires estimé à 2,5 à 3 milliards d'euros.
L'Espagne compte 27 routes des vins et reçoit 3,2 millions de visites.